

DECISION N° 2022- 160

La directrice générale,

- Vu le code de l'environnement et notamment son article R.213-43 ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 2021 nommant Madame Sandrine ROCARD, directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Vu la décision n° 2021-138 donnant délégation de signature à Monsieur Francis SCHNEIDER, Directeur Territorial Seine-Amont ;

Décide :

Article 1

Le premier alinéa de l'article 1 de la décision n°2021-138 est remplacé par :

“Délégation est donnée à Monsieur Francis SCHNEIDER, directeur territorial Seine-Amont, dans le cadre de ses attributions ainsi que sur le périmètre de la communauté urbaine du Grand Reims **et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suipe (SIABAVES)**, pour signer les documents suivants :”

Article 2

La délégation de signature modifiée sera publiée sur intranet et internet.

Fait à Nanterre, le

10 JUIN 2022

La Directrice Générale



Sandrine ROCARD